LCL AUTOCALL 2017 AV ECHU

SYNTHESE DE GESTION

31/12/2019

DIVERSIFIÉ ■

Données clés (source : Amundi)

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement (FCP)**
Classification de l'organisme de tutelle : **Non applicable**
Applicable law : **de droit français**
Code ISIN : **FR0013269024**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Actif géré : **131,61 (millions EUR)**
Unité de la première souscription : **1 Part(s)**
Périodicité de calcul de la VL : **Quotidienne**
Société de gestion : **Amundi Asset Management**
Eligibilité : **Compte-titres, Assurance-vie**
Eligible PEA : **Non**
Frais d'entrée (maximum) : **0,00%**
Frais courants : **0,08%**

Données Clés - Fonds à formule

Date de lancement : **25/11/2019**
Durée de vie : **1 JOUR À 3 MOIS**
Date d'échéance : **25/03/2020**
Nature de la protection : **Aucune**
Date De Sortie Conditionnelle : **23/11/2018**
25/11/2019
23/11/2020
23/11/2021
23/11/2022
23/11/2023

Profil de risque et de rendement (SRRI)

1 2 3 4 5 **6** 7

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable à priori, le prix de vente étant fonction des marché ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

Objectif d'investissement

LCL AUTOCALL VIE 2017 est un fonds à formule ayant une durée de vie maximum de 6 ans, mais susceptible d'être remboursé chaque année dès lors que l'évolution de l'Euro Stoxx 50 ® (calculé hors dividendes) par rapport à son niveau initial est positive ou nulle. L'objectif de gain est de 8%(1) par année écoulée en contrepartie d'un risque de perte en capital.
Le placement offre l'une des opportunités de performance suivantes :
- A 1 an : si l'évolution de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez, le 23/11/2018, un gain fixe de 8%(1) (soit un rendement annuel brut de 8%(1)).
- A 2 ans : si l'évolution de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez, le 25/11/2019, un gain fixe de 16%(1) (soit un rendement annuel brut de 7.68%(1)).
- A 3 ans : si l'évolution de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez, le 23/11/2020, un gain fixe de 24%(1) (soit un rendement annuel brut de 7.43%(1)).
- A 4 ans : si l'évolution de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez, le 23/11/2021, un gain fixe de 32%(1) (soit un rendement annuel brut de 7.19%(1)).
- A 5 ans : si l'évolution de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez, le 23/11/2022, un gain fixe de 40%(1) (soit un rendement annuel brut de 6.96%(1)).
- A 6 ans : si votre placement n'a pas été remboursé par anticipation, il arrive à son terme 23/11/2023.

3 scenarii sont alors possibles :
. si l'évolution de l'Indice est négative par rapport à sa Valeur Initiale et si la baisse est supérieure à 30%, alors votre capital est diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (votre perte sera alors supérieure à 30% de votre capital investi(1)).
. si l'évolution de l'Indice est négative et si la baisse est inférieure à 30%, alors vous percevez votre capital investi(1).
. si l'évolution de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez un gain fixe de 48%(1) (soit un rendement annuel de 6.75%(1)).

En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la valeur liquidative suivante sera prise en compte.
A la 1ère date à laquelle la condition de réalisation est remplie, la formule est réalisée par anticipation, les autres cas ne pouvant plus s'appliquer.

(1) Hors frais liés au contrat d'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion) et hors cotisation au titre de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité et contributions sociales liées au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de commercialisation et conserver ses parts jusqu'à l'échéance. Dès que la condition de réalisation est remplie, les autres cas ne peuvent plus s'appliquer. Les Taux de Rendement Annuel Brut sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 23 novembre 2017 à la date d'échéance concernée.

Valeur Liquidative

VL de référence * : **-**
Date VL encours FAF : **31/12/2019**
VL : **116,0190**
Evolution depuis l'origine : **16,02%**

NB : L'évolution de la valeur liquidative en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce fonds bénéficie d'un objectif à l'échéance défini dans les documents contractuels. Il est important de conserver ce support jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.

* La valeur liquidative de référence correspond au prix d'une part au lancement de la formule (hors frais).

Niveau actuel de l'indice pour information

Evolution par rapport à son niveau initial (source Bloomberg)	0,71%

DIVERSIFIÉ ■

Frais de sortie

Frais de sortie à l'échéance : néant

Entre le 23 novembre 2017 12h01 et l'échéance :
1% sur la dernière valeur liquidative des mois de janvier, avril, juillet et octobre (de janvier 2018 à juillet 2023) ;

2,00 % aux autres dates

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.